

LIVRET D'ACCUEIL



ACCOMPAGNEMENT – PROFESSIONNALISME – PROXIMITÉ

L'organisation professionnelle des
naturopathes de France depuis 1981



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- 1.1. Raison d'être
- 1.2. Organisation
 - 1.2.1. Le Conseil d'Administration
 - 1.2.2. Les commissions
 - 1.2.3. Les délégations
 - 1.2.4. L'équipe salariée

2. SERVICES ET AVANTAGES

2.1. Créer du lien !

- 2.1.1. Accueil téléphonique
- 2.1.2. Rencontres

2.2. Accompagner votre installation professionnelle

- 2.2.1. Assurance responsabilité civile professionnelle
- 2.2.2. Médiation de la consommation
- 2.2.3. Annuaire en ligne
- 2.2.4. Supervision
- 2.2.5. Visios et replay avec l'OMNES

2.3. Vous informer

- 2.3.1. Actualités
- 2.3.2. Articlothèque
- 2.3.3. Recherche en naturopathie
- 2.3.4. Droit et juridique
- 2.3.5. Bibliothèque
- 2.3.6. Mémoires étudiants

2.4. AVANTAGES

- 2.4.1. Espace privilèges
- 2.4.2. Kit adhérent

3. FORMATION CONTINUE

- 3.1. L'offre de formation OMNES certifiée QUALIOPI
- 3.2. Les offres de formation de nos partenaires
- 3.3. Se former, un engagement professionnel et déontologique
- 3.4. Au plus proche de vos besoins

4. JE SUIS ETUDIANT

5. JE SUIS RETRAITE OU PLUS EN ACTIVITE

6. JE SOUHAITE M'ENGAGER DANS L'ASSOCIATION



1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. RAISON D'ETRE

L'OMNES, Organisation de la Médecine Naturelle et de l'Education Sanitaire, est une association loi 1901 qui a vu le jour en 1981, fondée par André ROUX.

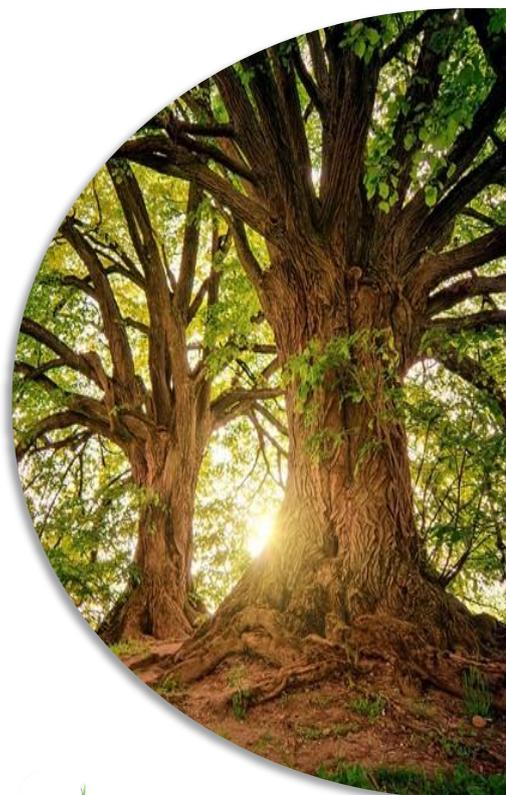
L'OMNES est la principale organisation professionnelle de naturopathes en France, tant par son exigence de qualité que par son nombre d'adhérents. Elle œuvre depuis plus de 40 ans à structurer le métier, à être l'interlocutrice des pouvoirs publics, à porter la voix des naturopathes et à les accompagner tout au long de leur vie professionnelle.

Elle regroupe des **naturopathes professionnels** en exercice sur le territoire français, qui justifient d'une **formation complète** après avoir suivi un cursus d'une durée **minimale de 1200h dont la majorité en présentiel**.

Membre actif des réseaux nationaux (fédérations d'écoles, Collectif Naturopathie, ...), européens et internationaux (Fédération Mondiale de Naturopathie - WNF, dont l'OMNES est vice-présidente et représentante pour la France et l'Europe), l'OMNES oeuvre pour la **reconnaissance officielle de la profession de Naturopathe**.

Afin de garantir une pratique professionnelle exemplaire, assurant le respect d'un code de déontologie, l'OMNES propose un **label exclusif et déposé d'Éducateur de Santé Naturopathe OMNES**, gage de professionnalisme et d'engagement éthique.

L'OMNES est indépendante de toutes structures commerciales pour éviter tous conflits d'intérêts et tire ses ressources uniquement des adhésions de ses membres et des formations continues qu'elle organise.



**Éducateur de santé
Naturopathe**

1.2. ORGANISATION

1.2.1 Le Conseil d'Administration et le bureau

L'association dispose d'un Conseil d'Administration (CA) composé de 6 à 12 membres élus pour 3 ans et d'un bureau composé de membres nommés par le CA : président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint.

Le CA définit la stratégie et les orientations générales de l'association et guide ses actions. Il peut constituer des commissions de travail spécialisées suivant les modalités prévues au règlement intérieur. Chacune des commissions de l'association est représentée par un membre du CA. Le bureau assure la préparation et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

Si vous souhaitez vous aussi participer au développement de l'association et à la promotion de la naturopathie, participer à des projets collaboratifs, envoyez votre candidature pour intégrer le CA par voie postale à l'OMNES, 13 Chemin des senteurs Aouste-sur-Sye après avoir pris connaissance de nos statuts et du règlement intérieur sur le rôle d'un membre du CA (documents à retrouver dans le [menu "L'OMNES" du site Internet](#)).



1.2.2 Les commissions

Regroupées autour de thématiques diverses, les commissions sont composées de bénévoles passionnés et compétents, tous adhérents à notre association. Chaque commission est dédiée à un aspect spécifique de la profession et travaille en collaboration avec les autres pour garantir la qualité des pratiques et le bien-être de nos adhérents.



Commission solidaire et humanitaire

Pour chaque adhésion à l'OMNES, 1€ est reversé sur un fond dédié à l'aide des naturopathes en grande difficulté personnelle et 1€ est reversé sur un fond dédié à soutenir des projets humanitaires en lien avec la naturopathie (dispensaire, soins, aide humanitaire...). La commission reçoit les appels à projets des adhérents et vote pour allouer le budget au projet retenu.



Commission formation

Elle recense les besoins en formation des adhérents (sondage sur les thématiques et les besoins locaux), elle étudie et valide les propositions de formations qu'elle reçoit et structure l'offre de formation de l'association.



Commission communication

Elle collabore avec la direction de l'association pour mener à bien des missions de communication interne ou externe visant la mise en valeur et la reconnaissance de la naturopathie et des actions de l'OMNES.



Commission Recherche

Elle traduit, regroupe, analyse et restitue les différentes études scientifiques, notamment de la Fédération Mondiale de Naturopathie (WNF), pour les rendre disponibles aux adhérents [dans l'espace adhérent/recherche en naturopathie](#)



Commission Ecole

Elle assure une relation avec les différentes écoles qui ont un cursus agréé par l'OMNES. La commission traite également les nouvelles candidatures d'écoles dont le cursus peut être agréé par l'OMNES, mène des audits initiaux et de surveillance afin de garantir la qualité de l'enseignement et créer du lien avec les écoles.



Commission transmission des sages

Elle est composée de naturopathes expérimentés, désireux de transmettre leur expérience lors de journées de rencontres avec les adhérents, d'interventions en délégation ou lors d'événements grand public.



Commission candidatures

Elle reçoit les dossiers de candidature des naturopathes n'ayant pas suivi un cursus agréé par l'OMNES et suite à l'étude du dossier et un éventuel entretien, vote, l'éligibilité ou non pour adhérer à l'association.



Commission relations internationales

Elle crée du lien entre l'OMNES et les différents pays qui pratiquent la naturopathie, par des échanges avec les autres organisations professionnelles et fédérations d'écoles à l'étranger. L'OMNES est également vice-présidente de la [Fédération Mondiale de Naturopathie](#) (WNF) et sa représentante pour la France.



Commission éthique et déontologie

Elle veille au respect de l'éthique et de la déontologie au sein de l'association.



Commission partenariat

Elle recense les besoins des adhérents et proposent des offres privilégiées négociées avec des partenaires (à retrouver dans [l'espace adhérent/Espace privilégié](#)) tout en préservant l'association de tous conflits d'intérêts.



Commission naturopathie animalière

Elle définit en coopération avec le CA, les critères d'adhésion à l'OMNES pour les naturopathes animaliers. Elle contribue à faire connaître et reconnaître la naturopathie animale en France.

1.2.3 Les délégations

Les 12 délégations régionales, animées par des délégués, ont pour mission de communiquer sur les actions et les valeurs de l'OMNES et d'organiser des réunions entre adhérents.

Elles sont aussi un relais local pour faire remonter à l'OMNES les besoins des adhérents et les évènements ayant lieu dans leur région.

Les délégué.e.s visitent régulièrement les écoles de naturopathie pour présenter l'association et proposer l'adhésion étudiante.

[Echangez avec votre délégué.e régional.e et les membres de votre région via le site de l'OMNES](#)



1.2.4 L'équipe salariée

Composée de 4 passionnés à temps plein ou à temps partiels, l'équipe salariée est au contact des adhérents concernant les informations relatives à leurs démarches administratives (installation, suivi de leurs activités, etc.), à la pratique du métier ou tout autres informations dont vous auriez besoin concernant la naturopathie. Elle assure la partie opérationnelle des actions de l'association.

2. SERVICES ET AVANTAGES

2.1. CREER DU LIEN



2.1.1 Accueil téléphonique

Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 9h-13h, pour toute question relative à votre adhésion mais aussi, de façon plus large, sur votre installation ou votre activité professionnelle. N'hésitez pas à nous appeler au 07.61.31.19.81 ou à contact@omnes.fr

2.1.2 Rencontres

Réelles ou virtuelles, plusieurs rencontres vous sont proposées chaque mois et tout au long de l'année pour répondre à vos demandes, créer du lien entre naturopathes, favoriser les échanges et la coopération, partager de l'information, actualiser ses connaissances. Le tout dans une ambiance conviviale !



2.2. ACCOMPAGNER VOTRE INSTALLATION PROFESSIONNELLE

2.2.1 Assurance responsabilité civile professionnelle

A l'OMNES, nous avons négocié pour vous un contrat de groupe personnalisé couvrant la pratique spécifique de la naturopathie avec l'agence AXA de Grenoble. Cette responsabilité civile professionnelle, associée à une protection juridique, vous couvre dans votre pratique en cabinet, en entreprise, chez les particuliers ou lors d'évènements en lien avec la naturopathie ([retrouver toutes les informations sur notre site Internet](#))

2.2.2 Organisme de médiation à la consommation

La médiation de la consommation est une obligation légale imposée aux professionnels par l'article L. 612-1 du code de la consommation.

Elle désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

L'OMNES a signé une convention de partenariat avec la [Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation](#) (CNPM) à un tarif préférentiel

2.2.3 Annuaire en ligne

En adhérant à l'OMNES, vous êtes automatiquement inscrit dans [l'annuaire](#) des membres de l'association sur le site. Vous pouvez mettre à jour le contenu depuis votre compte en ligne OMNES ([Mon profil](#)).

Afin d'être mieux référencé, l'OMNES vous donne la possibilité de vous inscrire sur l'annuaire grand public du site [naturopathe.net](#). Pour cela vous devez créer votre fiche entreprise ([voir tuto](#)).

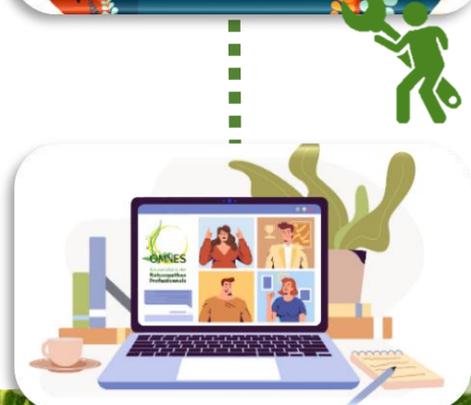
Si vous souhaitez vous inscrire sur une plateforme de prise de RDV en ligne, vous trouverez des offres spéciales dans [l'espace privilégié](#) (Crénolib, Médoucine, Mon Pro du Bien-être, Résalib, therapeutes.com).

2.2.4 Supervision

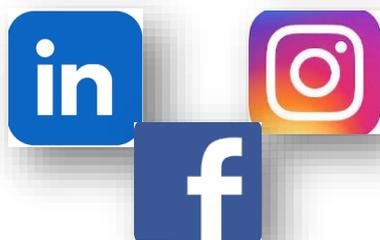
Vous souhaitez être supervisé(e) et bénéficier ainsi de l'accompagnement et des conseils d'un naturopathe expérimenté ? Alors renseignez-vous sur le site de l'OMNES pour découvrir le superviseur le plus proche de chez vous et télécharger notre modèle de contrat de supervision en naturopathie.

2.2.5 Visios et replay

L'OMNES propose régulièrement des visioconférences sur des thèmes en lien avec l'installation professionnelle : comment développer sa clientèle, ce qu'il faut savoir sur la médiation à la consommation, la prévoyance, la retraite... Les replays sont disponibles dans votre [espace adhérent](#).



2.3. VOUS INFORMER



2.3.1. Actualités

L'OMNES publie ses dernières actions et les actualités Grand public sur le site de l'OMNES et les réseaux sociaux. Retrouvez-les sur le site de l'OMNES dans [la rubrique actualités](#)



2.3.2. Articlothèque

L'OMNES publie des articles sur les sujets d'actualités en lien avec la naturopathie : les avancées de la recherche scientifique, les actions de la Fédération Mondiale de Naturopathe (WNF), les évolutions du cadre juridique, la santé intégrative... En tant qu'adhérent vous pouvez contribuer à ces publications relayées sur les réseaux sociaux.

omnes.fr/espace-pro/espace-adherent/articlotheque

2.3.3. Recherche en naturopathie

[Découvrez les travaux](#) menés par la commission Recherche de l'OMNES : revue d'articles scientifiques, traduction d'articles scientifiques de la WNF (Fédération Mondiale de Naturopathie) et le [Health Technology Assesment](#) (HTA) faisant référence à des centaines d'études scientifiques en naturopathie

2.3.4. Articles juridiques et consultations d'une avocate

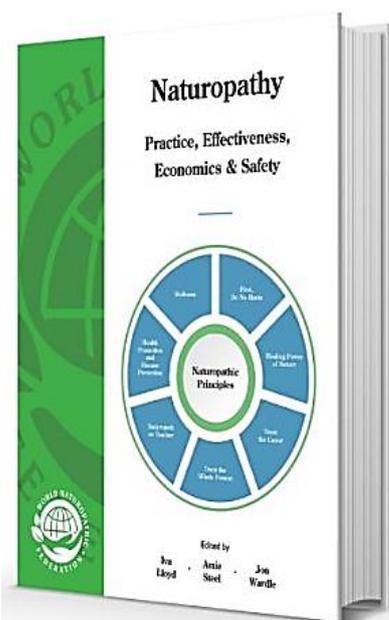
Nous proposons une série [d'articles relatifs au droit](#) et à la réglementation dans l'exercice du métier de naturopathe (RGPD, Médiation à la consommation...). Nous partageons également les réponses de notre avocate aux questions que nous lui soumettons concernant la pratique de la naturopathie.

2.3.5. Bibliothèque

L'OMNES met en avant la publication de livres de ses adhérents, vers le grand public via le site naturopathe.net et par communication interne aux adhérents.

2.3.6. Mémoires étudiants

[Les mémoires de fin d'étude](#) sont publiés sur simple demande de leur rédacteur sur le site de l'OMNES. Ils contribuent au partage du savoir et à l'actualisation des connaissances et l'OMNES remercie grandement les contributeurs.



2.4 AVANTAGES

2.4.1 Espace privilégié

Dans le but de répondre à vos besoins, l'OMNES établit régulièrement de nouveaux partenariats pour vous offrir des offres commerciales dans divers secteurs tels que la réservation en ligne, la conception de sites internet, la gestion de l'image de l'entreprise, le matériel pour votre cabinet...



2.4.2. Kit adhérent

Afin de bien démarrer votre activité, l'OMNES vous fournit via le site internet, [votre kit adhérent](#) : Logo OMNES à télécharger, modèles de conditions de ventes, de RGPD, de factures, quels sont les affichages obligatoires...



3. FORMATION CONTINUE

Une large offre de formations est proposée aux adhérents de l'OMNES, via l'onglet omnes.fr/formation-continue/ sur le site de l'OMNES.

Les formations sont organisées en présentiel sur toute la France ou en distanciel via Zoom, sur 1 ou 2 journées, elles sont dispensées par des formateurs expérimentés.



3.1. Formations OMNES

En tant qu'organisme de formation certifié QUALIOPi, l'OMNES élabore et organise intégralement ses formations. L'offre est régulièrement mise à jour selon les besoins exprimés par les adhérents.



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

3.2. Les offres de formations de nos partenaires

Ces formations ne sont pas organisées par l'OMNES mais par des partenaires dont nous reconnaissons la qualité. Ils disposent du logo "OMNES Éligible formation continue", ce qui signifie que nous pouvons prendre en compte ces heures dans l'engagement des 21h de formation continue par an des naturopathes OMNES.



3.3. Se former, un engagement professionnel et déontologique

Tout adhérent de l'OMNES s'engage, en signant la Charte OMNES, à poursuivre des actions de formation professionnelle continue en lien avec la naturopathie au minimum 21h par an. Vous pouvez ensuite déverser vos attestations de formation sur votre espace dédié : omnes.fr/mon-compte/mes-formations/

3.4. Au plus proche de vos besoins

Parce que l'offre de formation doit pouvoir répondre à vos besoins, l'OMNES réalise chaque année un sondage auprès de ses adhérents pour relever les thèmes, format, villes dans lesquelles les formations seront réalisées. Les délégations contribuent également à partager et organiser l'offre de formation en région.

Les formations proposées par l'OMNES peuvent être prises en charge par les organismes de financement (OPCO) tels que le FIFPL ou l'AGEFICE, dans le respect des quotas annuels. Les droits au financement dépendent des cotisations acquittées pour la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP). Nous vous expliquons comment procéder ici : omnes.fr/formation-continue/financement-des-formations/

4. JE SUIS ETUDIANT

ADHESION A 30€ / an, entrée et échéance à date anniversaire

L'adhésion est ouverte aux étudiants des écoles dont le cursus de formation est reconnu par l'OMNES. Elle donne accès :

- à la formation « Aide à l'installation et réglementation » ,
- aux actualités et différentes publications de l'OMNES (dont les mémoires étudiants)
- à l'espace privilège (achat de matériel et prestations à prix réduit).
- aux réunions régionales pour rencontrer les adhérents professionnels et être au plus près de la réalité du terrain.

A noter que les étudiants n'ont pas accès aux formations professionnelles de l'OMNES hormis celle de l'aide à l'installation et réglementation.

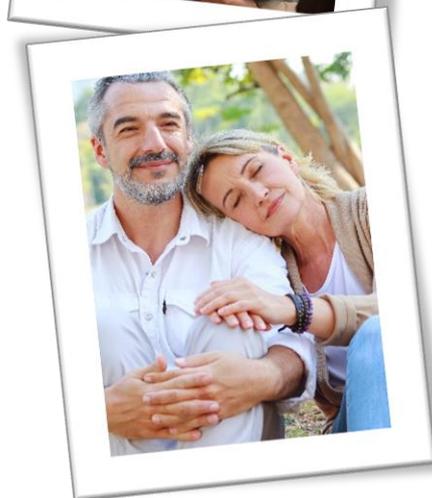
5. JE SUIS RETRAITE OU PLUS EN ACTIVITE

ADHESION A 65€ / an, entrée et échéance à date anniversaire

Vous êtes un naturopathe au cursus agréé par l'OMNES, vous n'êtes plus en activité (arrêt de l'activité, retraite...) et vous souhaitez maintenir votre engagement en soutenant les actions de l'association ?

Alors l'adhésion sympathisant est faite pour vous ! Cette adhésion vous permet de garder le contact avec l'actualité de la naturopathie par l'accès aux actus, publications et newsletter de l'OMNES. Vous pouvez également participer aux réunions de délégations et de transmissions des sages.

A noter que vous n'avez plus accès aux formations puisque vous n'exercez plus.





Je souhaite m'engager dans l'association en tant que bénévole !

Commissions, délégations, membre du CA, participation à des événements...

Rejoignez notre association et découvrez comment vous pouvez contribuer au développement et à l'excellence de la naturopathie en France.

L'OMNES offre une plateforme unique pour les membres qui souhaitent faire une différence dans leur domaine de prédilection.

Ensemble, cultivons la santé naturellement avec l'OMNES !

www.omnes.fr
contact@omnes.fr
07 61 31 19 81

